

L'accueil à l'internat se fera le :

**Réunion d'information pour les parents des
nouveaux élèves
au Lycée JEAN MOULIN
le Mercredi 1^{er} Septembre 2021 à 19h
à l'amphithéâtre**

✚ **Mercredi 1^{er} Septembre 2021 de 18h00 à 19h00
pour tous les nouveaux élèves internes (2ndes,
CAPa-SAPVER 1^{ère} année) => installation dans
les dortoirs.**

Dîner pour les élèves : 19h

Réunion pour les élèves : 19h45

✚ **Jeudi 02 septembre 2021 à 18h pour les autres
internes.**

↳ **Horaires** : du lundi soir 17h45 au vendredi 08h00.

L'accueil à l'internat n'est pas possible le dimanche soir. Cependant, un **petit-déjeuner** est servi au self
tous les **lundis matin** à partir de 7h15.

↳ **Fourniture du linge** :

Les familles doivent fournir

- les draps,
- le traversin et sa taie,
- l'oreiller et sa taie,
- une couette (si l'élève la préfère aux draps et couvertures),
- 1 cadenas pour assurer la fermeture de l'armoire (2 jeux de clefs)
- **la literie devra être impérativement changée toutes les 3 semaines. (cf calendrier affiché).**

↳ **Attribution de dortoir** :

La répartition par dortoir est décidée par l'équipe éducative et doit être strictement respectée.
Toutefois, il pourra être exceptionnellement tenu compte de demandes individuelles motivées, formulées par
écrit et remises au CPE (sauf la 1^{ère} semaine).

↳ **Mobilier**

L'établissement fournit à chaque interne le mobilier.

Les meubles tels qu'ils sont disposés dans les chambres ne doivent en aucun cas être déplacés.

↳ **Bagagerie**

Une bagagerie est mise à disposition des internes le lundi matin dès 7h15 ainsi que le vendredi matin.

Vie à l'internat :

➤ **L'internat est placé sous la responsabilité des CPE (Conseillers Principaux d'Éducation).**

➤ **A l'internat, les élèves sont encadrés par les assistants d'éducation.** La soirée d'un interne est
partagée entre un temps de travail et des activités proposées sur les temps libres : activités sportives,
cinéma, jeux de société, baby-foot, débats à thème...

- **Le mercredi après-midi** des sorties et activités sont également proposées : bowling, accrobranche, laser game, patinoire... Les élèves peuvent aussi s'inscrire aux activités de l'UNSS.
- **L'internat dispose d'une infirmerie** : l'infirmière reçoit les élèves jusqu'à 21h00 et intervient la nuit en cas d'urgence. Les internes ne doivent garder aucun médicament au dortoir. Ceux-ci doivent être déposés avec l'ordonnance auprès de l'infirmière.
- **Études** : L'étude surveillée est obligatoire de 18h00 à 19h00. Dans certains cas, une **aide individualisée** sera assurée par les assistant(e)s d'éducation afin de répondre aux besoins des élèves.
- **Une salle informatique** est mise à disposition dans les dortoirs.
- **Horaires : voir le règlement intérieur.** Étude : 18h → 19h
 - Repas : 19h00 → 19h30
 - Rentrée au dortoir à 19h45
 - Pause à l'espace détente 21h → 21h30
 - Extinction des lumières à 22h15
 - Réveil à 6h45
- **Télévision** : au moins une salle de télévision est à la disposition des élèves tous les soirs.
- **Entretien** : les locaux sont entretenus quotidiennement par le personnel de service de l'établissement. Toutefois, tous les locaux de l'internat doivent être maintenus dans un état décent de propreté et de rangement par leurs occupants. Les lits doivent être faits chaque jour, et les sacs mis sur les lits ou au-dessus des armoires pour faciliter le ménage. Les draps, housses de couette et d'oreiller doivent impérativement être changés toutes les 3 semaines.
- **Matériel électrique** : pour des raisons de sécurité, l'introduction et l'usage de réchauds et de cafetières électriques sont **formellement interdits**.

L'usage du sèche-cheveux, lisseurs, est tolérée hors salle d'eau (mais une utilisation particulièrement prudente s'impose).
Lampe de chevet et radio-réveil sont autorisés à condition que leur usage ne perturbe pas les autres.
Tout matériel électrique doit être débranché chaque matin.
- **Téléphone portable** : L'usage du téléphone portable est **interdit sur le temps d'étude de 18h à 19h** et à partir de 22h00.
- **Courrier** : les internes peuvent recevoir du courrier au lycée. Il est cependant indispensable que l'adresse soit rédigée correctement (nom, prénom, classe, n° de dortoir, adresse complète du lycée).

La vie en communauté impose le respect par tous, des règles collectives qui permettent le bon fonctionnement de l'Internat. Chacun est responsable de la qualité du « Vivre ensemble ». Les demandes de sorties, les absences de nuit, les entrées tardives ne pourront être acceptées qu'à titre exceptionnel par les CPE ou cas de force majeure.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'internat figure dans le règlement intérieur du Lycée Jean Moulin.

Vous devez OBLIGATOIREMENT le lire et signer la rubrique « Contrat de vie scolaire » du dossier d'inscription.

Nous nous tenons à la disposition de tous pour répondre aux éventuelles interrogations et nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.

Le Proviseur, les Conseillers Principaux d'Éducation.